

Fièvre Catarrhale : Le point sur un « désastre français » 30 Septembre 2008 Par les vétérinaires du GIE ZONE VERTE

Rappel historique

C'est en 1908, en Afrique du sud, que la BT (Blue Tongue) se manifeste pour la première fois sur des moutons importés de Hollande. En effet, les races ovines et bovines africaines ne manifestaient pas la maladie grâce à leur résistance génétique, fruit de générations de sélection naturelle.

La Blue tongue (langue bleue, BT)

Il s'agit d'une maladie VIRALE – VECTORIELLE - NON CONTAGIEUSE dont le vecteur est un moucheron du type *Culicoides* : vaste famille dont près de 50% des espèces ne sont pas encore décrites. Ils sont présents sur terre depuis 100 millions d'années. En Afrique et dans le bassin méditerranéen, c'est le genre *imicola* qui est l'agent principal de l'extension territoriale de la maladie.

Le contexte législatif

Pour des motifs purement commerciaux, destinés à bloquer les exportations des pays du sud concernés, la BT a été placée dans les années 80 sur la liste 1 de l'OIE (Office International des Epizooties) comme les maladies contagieuses-type Fièvre aphteuse-à l'initiative des pays développés, dont la France.

Dans le scénario de cette tortueuse initiative, où l'arme sanitaire est utilisée comme protection économique, il n'était évidemment pas prévu l'irruption du virus dans l'espace économique européen et l'obligation de respecter une réglementation aussi draconienne qu'inadaptée à cette maladie.

Cette législation internationale extrêmement rigoureuse a été traduite dans la Directive Européenne BT du 20 novembre 2000 (DIR 2000/75/CE) avec son cortège de zones interdites ou réglementées et de blocages des échanges qui se retournent contre les agriculteurs.

Les moyens d'une politique

En réalité, si le coût des contraintes administratives de cette maladie est gigantesque pour l'économie agricole (pertes indirectes), son coût sanitaire réel est globalement extrêmement faible (pertes directes). L'exemple de l'épizootie 2006 en France est patent. Avec seulement 6 élevages simplement séroconvertis, des dizaines de milliers d'éleveurs ont été bloqués dans leurs échanges d'animaux ou de semences sur une tranche de territoire de 170 km le long de la frontière belge et allemande.

A quoi il convient d'ajouter le coût exorbitant des mesures d'indemnités diverses et de prophylaxies vaccinales. En 2008, plus de 168 millions d'€ seront dépensés par l'Etat et l'UE, auxquels s'ajoutent 54 millions de vaccinations payés par les éleveurs et une approximation de 10 à 12 millions de frais vétérinaires sur les malades et la désinsectisation. Le lobby pharmaceutique se frotte les mains, d'autant que la vaccination devra se maintenir pendant 5 à 10 ans minimum !

L'objectif des financements européens (87 millions d'euros pour la France pour la seule année 2008) est de bloquer l'extension de la maladie et limiter l'expression clinique pour protéger les pays d'Europe encore indemnes et, à terme, de parvenir à une hypothétique éradication de la maladie.

Dans ce but, on se base sur le chiffre magique présent dans tous les traités de médecine, mais JAMAIS démontré, de 80 % de la population concernée vaccinée. Pour y parvenir, l'obligation vaccinale devrait être imposée. Pour une maladie comme la BT, maladie vectorielle désormais autochtone, ce chiffre de 80% est d'autant plus discutable qu'il ne tient pas compte de l'immunité acquise naturellement.

Bilan de deux années de BT

L'irruption de la FCE (Fièvre Catarrhale Européenne) sérotype 8 en 2006 aux alentours de Maastricht va provoquer une réaction d'urgence que 8 années de FCE dans le sud de l'Italie, l'Espagne, et le Portugal n'avaient pas su initier !

Le terme FCE est préféré au terme FCO pour matérialiser d'une part le fait que la Fièvre Catarrhale touche autant les bovins que les ovins et d'autre part qu'elle est devenue enzootique à l'Europe.

Or, pour masquer le coût gigantesque sur l'élevage et le commerce des blocages administratifs générés par la législation « hautement contagieuse », les autorités administratives et politiques comme les OPA vont dramatiser à outrance la situation, en montant systématiquement en épingle les rares cas d'élevages fortement touchés par la maladie pour générer la Grande Peur dans les campagnes. La dite Grande Peur est chargée de faire accepter sans problèmes par les éleveurs les contraintes administratives et leur coût économique en promettant la solution miracle : la vaccination.

De fait, après bientôt deux années de crise, le gouvernement français est toujours incapable de présenter un bilan épidémiologique global et précis de l'épizootie ! Bilan qu'il faut aller chercher chez nos voisins, parfois mieux organisés et plus honnêtes.

Il en ressort ce que l'on savait déjà :

La BT8 est une maladie peu pathogène sur les bovins et un peu plus sur les ovins:

- Chiffre des Pays Bas (production hautement intensive) d'après une étude exhaustive à l'échelle du pays sur environ 14 000 foyers : mortalité moyenne de 0,2 vache par troupeau pour l'ensemble du pays.
- En Belgique, 0,2 vache par troupeau. La maladie provoque une baisse de production de lait sur les vaches en début de lactation et des retards de vêlages plus ou moins importants.

Sur les ovins, la mortalité moyenne est estimée aux Pays Bas à 1 animal par exploitation pour l'ensemble du pays.

Les chiffres de mortalité sont très fortement surestimés en France, où les morts sont indemnisés, contrairement aux pays voisins qui, eux, n'encouragent pas la fraude. Il est vrai que grossir le nombre des pertes fait le jeu de ceux qui manipulent la grande peur dans les campagnes.

Tous les observateurs constatent que la maladie frappe très inégalement les troupeaux. Si certains présentent une morbidité et une mortalité élevée, la grande majorité est très peu atteinte avec une récupération rapide des animaux. Les troupeaux préalablement affaiblis par des maladies intercurrentes (BVD, parasitisme,..) ou des pratiques d'hygiène alimentaire inadéquates ou des exigences de sur-production intensive se sont révélés évidemment les plus sensibles à la maladie. A quand une enquête sérieuse pour déterminer les critères zootechniques de fragilité des systèmes ?

Il est bon d'ajouter que les traitements allopathiques extrêmement coûteux (AINS + antibiotiques) sont jugés parfaitement inefficaces en Europe du Nord.

Enfin l'expérience des années 2007 et 2008 met en évidence que l'immunité naturelle est efficace, au moins pendant plusieurs années et sans doute à vie comme les scientifiques et les éleveurs du sud de l'Europe l'avaient déjà constaté.

Critique de l'objectif européen : l'éradication

L'objectif d'éradication qui est le fil rouge de la politique européenne n'est pas réaliste. Même ses supporters avouent n'avoir aucune certitude à ce sujet, alors que cette ambition coûte et va coûter une fortune pendant des années.

L'argument le plus souvent utilisé est le cas des Baléares qui auraient été débarrassées du sérotype 2 à la suite d'une campagne de vaccination massive et obligatoire.
Or il s'agit ici du parfait CONTRE-exemple !

En effet, à l'opposé de la situation européenne BTV8, la BTV2 n'est pas enzootique sur les Baléares, c'est à dire qu'elle n'est pas maintenue par des culicoïdes locaux, mais apportée par des vols de Culicoïdes limicola venus d'Afrique. C'est pourquoi, avec une très forte diminution des populations d'Imicola, la maladie disparaît sans éradication ! C'est le cas également en Corse. Il n'y a pratiquement pas de circulation virale avec une faible population de moucherons venus d'Afrique en 2000, mais ayant fait souche dans l'île. En plus il s'agit d'îles, donc de territoires isolés, au contraire des grands espaces européens.

En Italie du Sud, infectée depuis 2000 de 4 sérotypes, la vaccination est quasiment interrompue depuis 2 à 3 ans. Il n'existe plus de cas clinique, mais une simple circulation virale à bas bruit constatée par un réseau épidémiologique efficient d'élevages sentinelles sur l'ensemble du territoire.

Que dire du cas de la Grèce, infectée dans les années 1997, redevenue indemne en 2002 sans campagne vaccinale ni police sanitaire réellement mises en place !?

Par contre, en Europe occidentale, depuis 2006, ce sont de multiples espèces de culicoïdes autochtones qui ont pris en charge la fièvre catarrhale. (C obsoletus, C dewulfi C chiopterus, ...)

Il est rigoureusement impossible de contrôler les culicoïdes hébergeant le virus. Présents depuis des millions d'années sur nos territoires, ils occupent nécessairement une place indubitable dans l'équilibre des niches écologiques européennes. Se nourrissant également et en permanence sur la faune sauvage locale et les autres animaux domestiques, les culicoïdes disséminent des particules virales partout dans des « réservoirs » multiples et inconnus. Par conséquent, il est clair que l'élimination du virus de la FCE est impossible.

L'exemple de l'Afrique du Sud et d'Israël, où des vaccinations multiples et répétées sont pratiquées depuis des dizaines d'années, prouvent sans équivoque que l'éradication est une absolue impossibilité. Aucun pays, n'a jamais pu éradiquer une maladie virale vectorielle enzootique !

La fièvre catarrhale est une enzootie installée définitivement sur nos territoires.

Ce qui signifie que nos élevages vont devoir s'adapter à cette nouvelle donne écologique et vivre avec la FCE.

Critique de la politique du « tout vaccinal »

La politique vaccinale mise en place repose sur des vaccins ne bénéficiant en 2008 que d'ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation.) La garantie offerte par ces produits est de « diminuer la réplication virale » dans l'organisme vacciné (voir indications techniques ZULVAC) ; modeste ambition qui ne dit rien du portage viral par les individus vaccinés... Des animaux vaccinés peuvent être porteurs plusieurs jours du virus sauvage contagieux, malgré l'absence de signes cliniques (et même après la période légale de 60 j suivant leur vaccination).

L'objectif de la politique vaccinale est d'atteindre les 80 % d'animaux vaccinés ou 80% d'élevages vaccinés, condition pour l'attribution des fonds européens.

Le financement européen des campagnes de vaccination est motivé par la volonté d'empêcher l'extension des zones atteintes pour protéger les pays indemnes et co-financeurs et avec volonté d'éradication à terme. L'objectif commercial de retrouver un statut indemne pour toute l'Europe reste le fondement même de la politique européenne. Cet objectif utopique d'éradication va coûter une fortune (aux éleveurs et aux contribuables) et ce pendant des années.

Cas de la vaccination BTV8

Le choix stratégique de vaccination des autorités françaises est qualifié de « désastre » par nos voisins du nord et dans les couloirs de la Commission Européenne. En effet, en cédant à la démagogie de certaines OPA majoritaires, en contradiction avec l'avis de l'AFSSA, il a été décidé de vacciner d'abord les zones touchées l'année 2007. Ce faisant, on allait vacciner une majorité d'animaux déjà naturellement immunisés par la maladie mais surtout, faute d'avoir vacciné un barrage éloigné autour de la zone atteinte, on a permis

l'extension rapide de l'enzootie en multipliant les foyers et en augmentant tous les problèmes d'échanges et leur coût !

Nonobstant, il est étudié et admis qu'en matière de BT, l'immunité naturelle est certaine. Elle est plus efficace que l'immunité vaccinale et de longue durée (avis de l'AFSSA), alors que la protection vaccinale n'est que de 6 mois à un an et nécessite au minimum des rappels annuels pendant des années.

En effet, l'immunité vaccinale est basée sur les anticorps circulants alors que l'immunité naturelle allie immunité circulatoire et immunité cellulaire.

Un cheptel naturellement prémuni est encore plus efficace pour limiter la circulation virale qu'un cheptel vacciné. Par ailleurs, un cheptel vacciné ne craint rien du voisin non vacciné, puisque la maladie est NON contagieuse et que le vaccin protège des signes cliniques.

Cas de la vaccination BTV1

La vaccination BTV 1 a d'abord concerné 4 départements du sud ouest avec une volonté de vaccination exhaustive (et obligatoire) des bovins et des ovins. La vaccination a démarré trop tard (en avril) alors que les Espagnols la terminaient et alors que le virus sauvage s'était déjà répandu. De plus, la stratégie de vaccination centrifuge limitée à un territoire trop restreint est inadaptée à la gestion d'une maladie vectorielle déjà disséminée à plusieurs centaines de kilomètres par le vecteur.

Les bovins de cette zone puis des nombreux autres départements, bien que peu sensibles au BTV1 et ne faisant que des symptômes frustrés, ont dû être vaccinés de façon obligatoire avec un rapport coût-bénéfice pour l'état et pour les éleveurs très négatif.

Par ailleurs, dans les autres pays d'Europe, les ovins ont été vaccinés en premier pour les protéger, eu égard à leur sensibilité plus grande à la maladie.

Cette gestion « au fil de l'eau », comme dénoncé par la sénatrice rapporteuse Mme Bricq, est extrêmement coûteuse, inefficace, génératrice de tensions sur le terrain et de critiques moqueuses de la part de nos voisins européens.

Critique de la désinsectisation

Présente dans les textes de la Directive Européenne 2000/75, l'inefficacité notoire de la désinsectisation l'a fait pratiquement abandonner partout, sauf en France ! En Hollande, elle est réservée aux exportations et à certains déplacements d'une zone à l'autre.

En effet, elle ne peut protéger les animaux dans les zones de piqûres des moucheron : mufle, trayons et bords coronaires des onglons, parce que ces zones ne sont pas protégées par les insecticides.

Les insecticides ont de nombreux effets désastreux :

- Ils constituent une pollution environnementale grave pour la faune coprophage et pour les certains prédateurs des culicoïdes comme les chauves-souris.
- Ils développent auprès des autres espèces d'insectes et acariens des sélections de résistance.
- Ils polluent les mains des éleveurs et des ouvriers d'abattoirs, maculent la viande et se retrouvent dans le lait.

Le principe de désinsectisation *obligatoire* est une aberration qui doit être arrêtée au plus vite.

Une autre politique collective est possible

Face à la réalité de l'ENZOOTIE de fièvre catarrhale, déjà 2 sérotypes co-existent en France avec la perspective de l'arrivée prochaine d'autres sérotypes (il en existe 24), et d'autres maladies à vecteurs (dont certaines sont des zoonoses comme la Fièvre de la Vallée du Rift), il importe de mettre en place des politiques cohérentes à long terme.

Libérés du leurre de l'éradication, il nous reste à protéger les animaux sensibles de la maladie et à garantir les échanges d'animaux vivants.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place d'une gestion collective du problème dans le respect de toutes les pratiques paysannes.

La protection des troupeaux sera obtenue :
soit par vaccination annuelle volontaire
soit par l'immunité naturelle.

L'objectif sera de garantir une majorité d'animaux IMMUNISES soit par vaccination, soit par immunité naturelle.

L'ITAB a présenté une proposition de recherches sur des élevages n'ayant pas vacciné pour suivre l'évolution de l'immunité et de ses marqueurs dans le temps.

La Directive Européenne 2000/75/CE prévoit d'ailleurs la possibilité de dérogations justifiées aux vaccinations. L'Arrêté Ministériel du 1^{er} avril 2008 (JORF n°78020408) le stipule dans son article 25.¹

Les animaux destinés à l'échange présenteront des garanties d'immunisations vérifiées par prise de sang, (analyses ELISA positives, PCR négatives) et délai convenable : exemple deux mois pour une immunisation naturelle.

Méthodes alternatives d'immunisation

La capacité d'un troupeau à affronter une pathologie repose sur :

- la qualité de l'environnement et le confort des bâtiments d'élevage
- une alimentation équilibrée et rationnée distribuée en respectant la physiologie digestive des ruminants
- des animaux adaptés à leur terroir et à leur production
- une biodiversité respectée en évitant la consanguinité génétique
- une gestion du parasitisme basée sur la résistance des sujets et non pas sur des traitements vermicides à répétition

Les éleveurs pratiquent déjà un grand nombre de mesures préventives diverses et variées qu'il serait des plus intéressant de découvrir pour évaluer leur efficacité.

Les animaux malades ayant bien réagi pourront être conservés dans la sélection. Les animaux faibles ou très atteints seront retirés avec leur lignée de la sélection du troupeau. Car l'objectif est double : dans un premier temps assurer l'immunisation du cheptel et à terme sélectionner des lignées d'animaux résistants à la FCE.

Pour préparer les animaux à affronter la rencontre avec la fièvre catarrhale, des mesures préventives seront mises en place. (cf fiche FCE prévention à la fin de ce document)

Le respect des pratiques paysannes, liberté de choix des éleveurs, vaccination volontaire constituent les bases solides d'une gestion sereine et durable de la FCE.

¹ Article 25 : « Lorsque la vaccination à titre prophylactique a un caractère obligatoire pour un ou plusieurs sérotype(s) ou pour une zone déterminée, cette obligation s'impose à tous les propriétaires ou détenteurs de bovins, d'ovins ou de caprins, et pour toutes ces espèces, dans la zone considérée et dans le respect des spécifications techniques d'utilisation du ou des vaccin(s) considéré(s) précisées par la ou les autorisation(s) de mise sur le marché ou par la ou les autorisation(s) temporaire(s) d'utilisation. Le ministre chargé de l'agriculture peut préciser par instruction les catégories d'animaux concernées par la vaccination. Par dérogation au paragraphe précédent, le directeur départemental des services vétérinaires peut autoriser des propriétaires ou détenteurs de bovins ou de petits ruminants à ne pas vacciner les animaux dont ils ont la charge. Cette autorisation ne peut cependant être accordée que sur demande expresse et motivée du propriétaire ou détenteur concerné, selon des modalités définies par instruction du ministre chargé de l'agriculture. »

FCE : Prévention et soins alternatifs (29/09/2008)

PREVENTION de la Fièvre Catarrhale Européenne

L'objectif est de stimuler les capacités de résistance de l'animal aux agressions des insectes piqueurs et plus généralement leur immunité. Cette prévention doit être initiée AVANT l'apparition du virus dans la zone.

NB : Les animaux en bonne santé, c'est-à-dire en bon équilibre physiologique et alimentaire sont moins touchés par la maladie.

Renforcer l'immunité des animaux :

- **Cure de CHLORURE DE MAGNESIUM** : à raison de 20 à 50 grammes / jour / vache pendant 1 semaine par mois et 5 grammes/jour/brebis ou chèvre
- **HOMEOPATHIE avec LEDUM PALUSTRE, en 200K**

Ce remède stimule les capacités de résistance de l'animal aux agressions des insectes piqueurs. Il convient de dissoudre 5 à 10 granules dans un litre d'eau de source puis d'agiter en conscience quelques fois et administrer la solution dans l'eau de boisson 1 fois par jour, ou sur un aliment, pendant 2 jours de suite ou en nébulisation sur le mufler des animaux.

A renouveler tous les 2 mois au printemps et 1 fois par mois en période de risque : de juin à octobre. (C'est à dire pendant la période d'activité du moucheron vecteur européen : *Culicoides*)

- Les COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

- o **Minéraux et oligo-éléments adaptés en cas de carence, notamment l'Iode, le Zinc, le Cuivre (pas chez la brebis), le Sélénium et le Manganèse**
- o **Les Vitamines A, D, E d'origine naturelle** (avec Sélénium pour l'assimilation de la Vitamine E) : Cure à faire 1 fois par mois, principalement en période hivernale. Les vitamines sont stockées dans le foie, d'où l'importance de préserver des foies sains (attention à l'excès de concentré et aux parasites du foie)
- o **Diversité botanique de la ration : diversité botanique des fourrages, prairies récoltées à maturité, et diversité des concentrés.**

Limiter la présence de moucheron sur les animaux

- **Huiles Essentielles répulsives ou insectifuges comme le géranium rosat et/ou lavandin super** Ces huiles essentielles jouent un rôle de répulsif aux parasites externes (puces, tiques, moucheron, ...). N'ayant pas de rémanence, il faut renouveler régulièrement le traitement. Appliquer quelques gouttes de ces huiles essentielles autour des zones de peau fine (face, oreilles, mamelle, ventre) mais jamais sur les muqueuses. On peut mélanger quelques gouttes d'huiles essentielles dans un corps gras.
- Les insecticides sont inutiles puisque les moucheron piquent là où on ne peut pas en mettre !!!! **Les produits insectifuges naturels ont une activité peu durable.**
- **Au moment de l'apparition des premiers symptômes sur les animaux, on peut administrer Ledum palustre à l'ensemble du troupeau, et refaire une cure de chlorure de magnésium.**

LES SOINS CURATIFS

Signalons qu'en particulier les brebis peuvent présenter des symptômes plus ou moins graves en fonction du sérotype (1 ou 8) et des conditions d'élevage. L'individualisation du remède homéopathique en fonction des signes présentés par l'animal et son association avec une prescription en phytothérapie et/ou en aromathérapie restent les fondements de résultats thérapeutiques satisfaisants.

- **Cure de CHLORURE DE MAGNESIUM** individuelle, soit 50g/jour/bovin ou 5g/jour/brebis une fois par jour pendant 3 jours.
- **L'HOMÉOPATHIE** : remède individualisé en fonction des symptômes (ne donner qu'un seul remède à la fois !) (à défaut de 30K prendre du 7 CH)

Les remèdes les plus fréquemment rencontrés sont (ordre alphabétique):

- o **ARSENICUM ALBUM 30K** en cas d'abattement profond, œdème en particulier oculaire, buccal, nasal, génital, voire mammaire, forte fièvre, chute d'appétit, isolement, mauvaises odeurs, raideur...
- o **BELLADONNA 30K** : congestion avec rougeur, chaleur irradiante, abattement, forte fièvre, fuit la lumière, souvent remède de tout début (fugace)...
- o **LACHESIS MUTUS 30K** si les plaques évoluent vers une teinte bleuâtre à noirâtre sur le mufle, les trayons, la mamelle, puis évolution vers des plaies nécrosantes et malodorantes...
- o **MERCURIUS SOLUBILIS 30K** si présence d'écoulement nasaux et bave abondante, ulcères sur les gencives derrière les dents, dans le nez, sur les trayons, dans le rectum, croûtes sur le mufle, les tétines, difficulté à manger et déglutir et effort pour la selle...
- o **MERCURIUS CORROSIVUS 30K** si ulcération plus importante qu'avec le remède précédant...
- o **RHUS TOX 30K** si la démarche est lente avec congestion des pattes, myosite contractures musculaires ; raideur avec désir de mouvement...

Certains cas graves peuvent appeler d'autres remèdes ; à titre indicatif:

- o **MURIATIC ACID 30K** mauvaise odeur de la bouche, gencives et lèvres gonflées, salive abondante, faiblesse avec relever difficile...
- o **CAUSTICUM 30K.**

- La PHYTOTHERAPIE :

De par leur action immunomodulante et drainante, les plantes permettent une meilleure action des remèdes homéopathiques, une meilleure réactivité et une récupération plus rapide des animaux :

- o Exemple d'association immunostimulante, anti-infectieuse et fébrifuge : thym (tige fleurie) + gentiane (racine) + échinacée (plante) ; à donner soit en plantes sèches (150 g/vache ou 30g/brebis), soit en infusion (2 litres /vache ou 500 ml/brebis, à raison de 30g de plantes sèches par litre)
- o Exemple de Teinture Mère (TM) (ou alcoolatures) : *Taraxacum dens leonis* (pissenlit) TM + *Spirea ulmaria* (reine-des-prés) TM + *Ribes nigrum* (cassis) TM : administrer par voie orale 50 gouttes/ 100 kg , matin et soir, pendant 3 jours
- o *Calendula* (Souci officinal) : mélanger la TM de *Calendula* avec de la graisse à traire pour soigner les trayons avant l'apparition des croûtes

- L'AROMATHÉRAPIE:

- Une première possibilité de traitement consiste à verser certaines Huiles Essentielles (HE) sur le dos des animaux pendant 3 jours (méthode « pour on ») : HE de ravintsare (2 gouttes pour une brebis, 5 gouttes pour une vache)
- On peut administrer un mélange d'huiles essentielles antivirales et immunostimulantes diluées à 5% dans une huile végétale BIO, pendant 3 à 5 jours : par ex HE ravintsare + HE laurier noble + HE girofle (50 gouttes du mélange pour une vache, 5 à 10 gouttes pour une brebis)
- Certains hydrolats peu onéreux à l'achat chez le producteur sont intéressants : reine-des-prés, menthe poivrée, lavande vraie

- LA GEMMOTHÉRAPIE

- Les macérats glycinés (MG) concentrés permettent un drainage puissant des organismes malades : MG de cassis + MG de frêne + MG de bouleau (1 ml par vache)

NB : les différents remèdes présentés sur cette feuille ont fait leurs preuves dans la majorité des cas d'infection d'animaux par la FCE. Avant tout traitement, il convient de bien identifier les symptômes relevés sur chaque animal. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler et/ou demander conseil auprès d'un homéopathe. Consulter les informations complètes et régulièrement mises à jour sur le site www.giezoneverte.com rubrique FCE.